

Société coopérative d'habitation, Lausanne, Groupe du Languedoc : Chemin de la Tour- Grise 10, 12, 14, 16, 18 et 20 : architecte Rémy Ramelet

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **32 (1960)**

Heft 11: **Une grande enquête de l'Office cantonal du logement. Premier
cahier**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125078>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

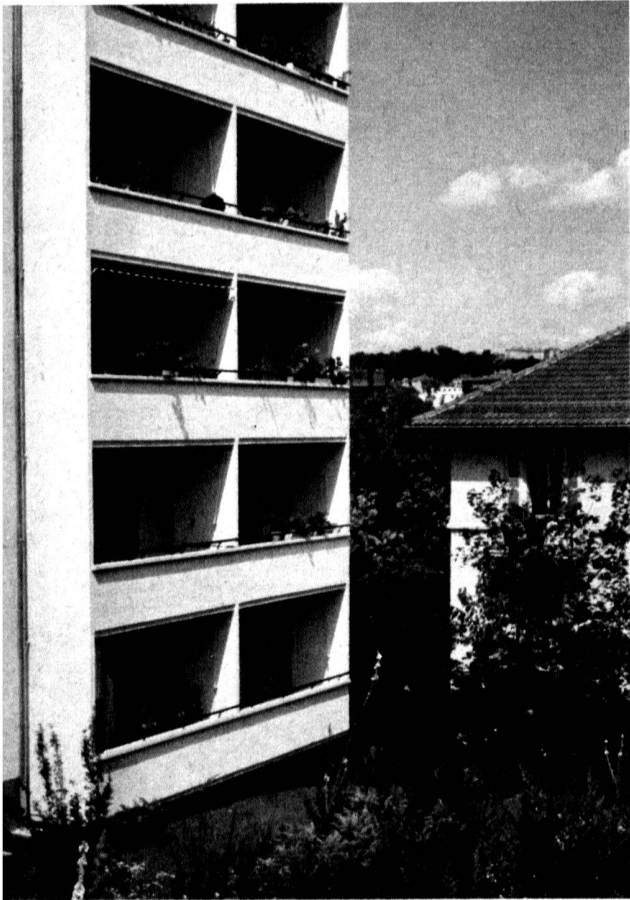
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

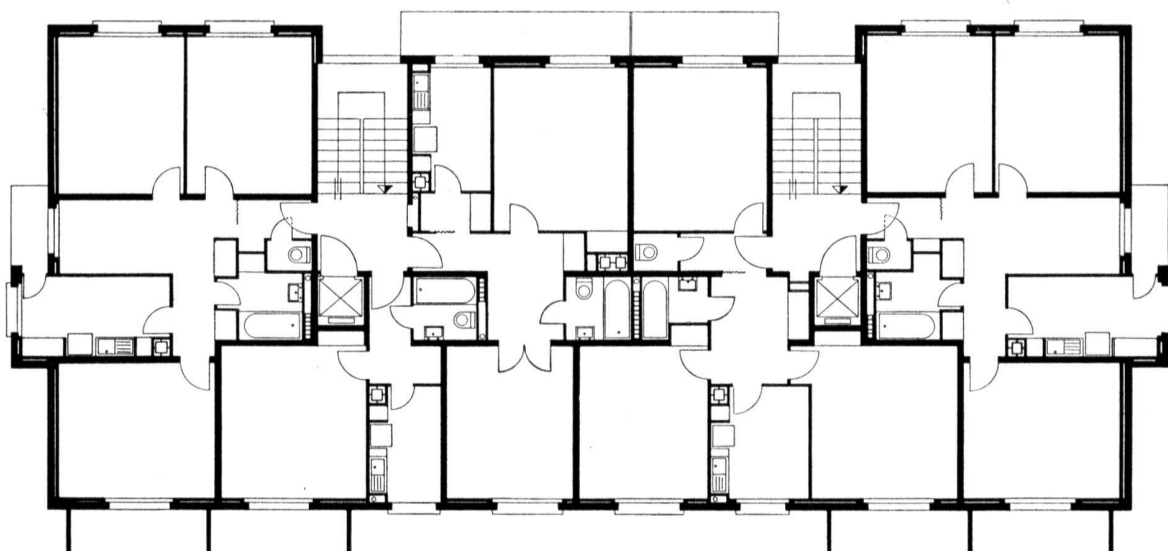
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Société coopérative
d'habitation, Lausanne
Groupe du Languedoc
Chemin de la Tour-Grise**

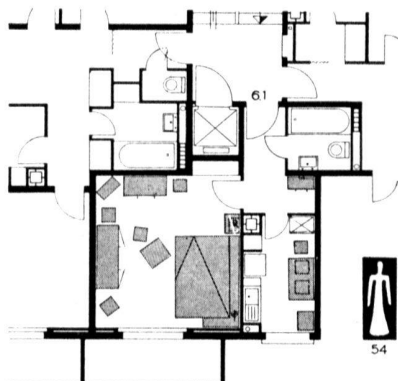
Architecte :
Rémy Ramelet
Lausanne



- 1 Photo M. Vulliemin
- 2, 4 Photos « Habitation »
- 3 Photo Wurgler

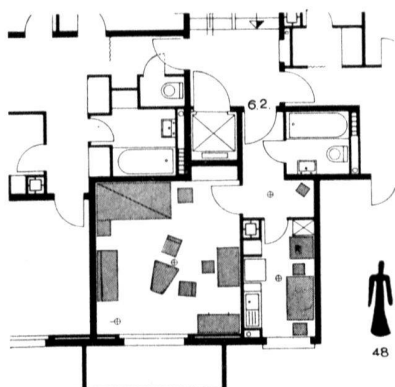


0 1 2 3 4 5 m.



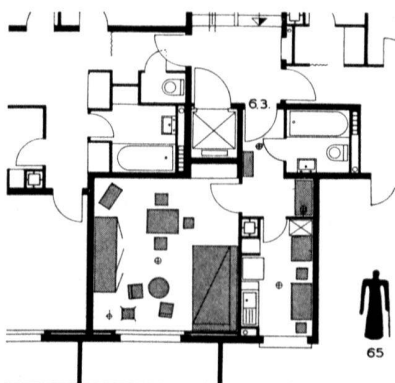
6.1. Dame de buffet, qui a quitté son ancien appartement au mariage de sa fille. Petit déjeuner à la cuisine, autres repas dehors. Souffre des bruits d'eau que font ses voisins. Ne connaît que sa voisine de palier. Cuisine petite pour recevoir des amis. Appartement éloigné du lieu de travail, chauffage fermé la nuit, concierge, chat du voisin! Prix, tranquillité, portemanteau dans le vestibule.

Disposition bizarre; il est curieux de voir comme le grand angle offert par la pièce est mal mis à profit.



6.2. Auxiliaire dans la reliure. Augmentation de salaire a permis changement de logis. Très bonnes relations avec voisins. Contente, mais critique le store de la cuisine, fixé au mur (ou soleil, ou obscur). Pas de vide-ordures; chiens et chats interdits par le bail! Soleil, confort; concierge sévère fait régner le calme (enfants).

Disposition juste; la pièce est aussitôt beaucoup plus grande.



6.3. Sans profession. Est arrivée là, venant de Caracas (Venezuela), à la suite d'une opération. Loyer mange le tiers de son revenu. Vit de préférence dans la cuisine qui est plus chaude. Radio dans la chambre. Pas de relations avec les voisins. Tranquillité, pièce ensoleillée le matin, papiers choisis par le locataire. Mais pas de vue.

Nouvelle disposition fausse et mauvaise utilisation de l'angle.

Société coopérative d'habitation, Lausanne

Groupe du Languedoc

1958

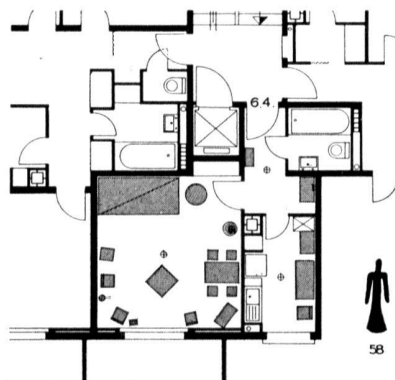
Chemin de la Tour-Grise 10, 12, 14, 16, 18 et 20

Propriétaire: Société coopérative d'habitation, Lausanne.

Architecte: Rémy Ramelet.

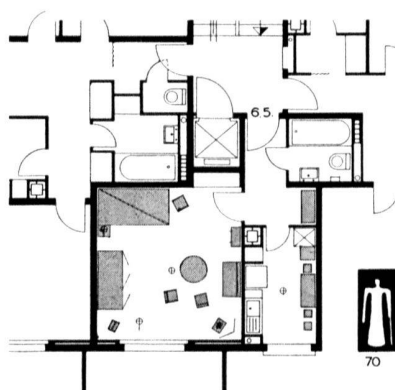
Niveaux habitables: Immeubles B et C: 6. Immeuble A: 5.

42



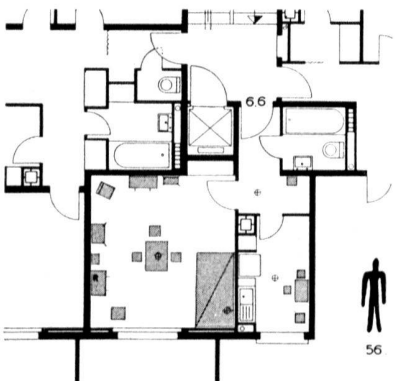
6.4. Femme de ménage (travail irrégulier). Mange à midi dehors. Se tient surtout à la cuisine. Radio dans sa chambre. Ne fréquente que la voisine de palier. Manque hall meubleable pour visites. Chambre petite, manque de vue; si le lit est près de la fenêtre: courant d'air; dans le grand angle: bruit d'eau de l'appartement voisin. Assez clair.

Disposition juste mais mal mise à profit.



6.5. A quitté son ancien logement à la mort de son mari. Se tient tantôt dans sa cuisine, tantôt dans sa chambre (radio). Ne connaît que la concierge. Sort plus souvent depuis son veuvage. Satisfaite des pièces et de leur disposition. Aime se promener sur son balcon. Ne trouve que des avantages à son logement.

Très bonne disposition du mobilier.



6.6. Ouvrier d'usine (cadre). A quitté ancien immeuble transformé en bureaux. Mange à midi en ville car n'aime pas cuisiner. Bricole à la cuisine ou se tient dans sa chambre. Ne connaît personne dans l'immeuble ni dans le quartier. Aime se reposer le dimanche sur son balcon. Que des avantages: silence, soleil, bon chauffage.

Disposition quelconque et sans aucun goût.

	1	2	3	3½	4½	Total
Nombre de logements	17	18	16	31	1	83
Nombre de pièces	17	36	48	108½	4½	214
Nombre d'unités ¹	51	72	80	170½	6½	380

¹ Un logement comporte autant d'«unités» qu'il y a de pièces, plus deux.

Surface de la parcelle	4904 m ²	Coût au m ³	102 fr. 40
Surface habitable	5804 m ²	Coût à l'unité	5483 fr. 90
Indice d'utilisation	1,18	Surface habitable par unité	15,27 m ²
		Loyer mensuel brut	75 fr.

45

Le montant du loyer mensuel (75 fr.) représente en moyenne 23 % du revenu que nous déclarent les locataires (16 %; 25 %; 30 %; mais nous avons écarté une réponse invraisemblable). Parmi les locataires, nous trouvons trois veuves sans profession, une retraitée, une employée de restaurant, une ouvrière non qualifiée, une femme de ménage, un contremaître d'usine. La moyenne d'âge est de 61 ans. Quatre de ces personnes mangent à midi dehors, soit pour des raisons professionnelles, soit par préférence. Cinq de ces personnes donnent leur linge à laver dehors. Le linge est séché soit à l'étendage, soit sur le balcon, soit encore dans la salle de bains. Chaque locataire dispose d'une cave.

Deux personnes se plaignent de bruits d'eau, une de bruits en provenance de l'escalier, une de l'ascenseur. A part la demoiselle la plus jeune, qui entretient des relations avec deux familles et diverses personnes de l'immeuble et du quartier, on ne se fréquente qu'entre voisins de palier. En revanche, on a gardé d'ordinaire ses anciennes relations d'amitié. Personne ne cite d'établissements communautaires dans le quartier. La grande majorité des achats se font dans le quartier, le plus souvent au magasin de la Coopérative. Un seul motorisé (scooter),

l'ouvrier. Pas de critiques quant à la dimension ou à l'ensoleillement des pièces. Deux personnes regrettent qu'il n'y ait qu'un placard. Cinq cuisinières ou réchauds électriques. Le balcon est apprécié; quelques personnes y mangent en été, ou y passent la veillée; une personne l'utilise «pour sortir les affaires». Quelques plaintes concernant les stores. Pour ainsi dire aucune critique concernant les revêtements des parois et des sols (lès locataires ont pu choisir les papiers).

Les principaux avantages: tranquillité, soleil et clarté, aération, chauffage, confort. Les reproches généraux assez rares visent le manque de vue, l'absence d'un vide-ordures, l'éloignement.

Note sur l'architecture

Le plan du logement considéré est heureux, ainsi d'ailleurs que le plan de l'étage, où l'on regrette seulement les accès un peu compliqués.

En revanche, l'architecture est très discutable et ne tient aucun compte du fait que les immeubles sont placés en contrebas de la route d'accès; les saillies des façades de pignon, qui débudent au deuxième étage, sont d'un effet malheureux.

Six autres logements seront analysés dans notre prochain numéro. *Réd.*

Analyse détaillée des logements sur lesquels a porté l'enquête

19

Les pages qui suivent comportent l'essentiel des renseignements recueillis par les enquêteurs dans les logements visités.

On trouvera notamment:

a) pour chacun des douze immeubles ou groupe d'immeubles:










- l'adresse exacte;
- le nom du propriétaire et de l'architecte;
- des indications sur l'importance de la réalisation, la surface de la parcelle, la surface habitable brute;
- le coût au mètre cube et par «unité»;
- quelques vues extérieures.

b) pour chacun des deux types de logements:

- le plan de l'étage complet;
- le plan de six logements différents avec indication de l'ameublement trouvé sur place;
- la composition de la famille;
- le prix du loyer;
- le résumé des réponses données à l'enquête par ce locataire.

De brefs commentaires accompagnent ces indications. Nous renvoyons en outre le lecteur aux conclusions qui sont données à la fin de ce cahier¹.

Composition des familles, explication des signes

	Couple (moins de 65 ans).
	Veuve ou divorcée (moins de 65 ans).
	Couple âgé (plus de 65 ans).
	Veuve ou divorcée (plus de 65 ans).
	Célibataire âgé (homme ou femme de plus de 65 ans).
	Célibataire (homme ou femme de 20 à 65 ans).
	Adolescent (garçon ou fille de 15 à 20 ans).
	Enfant (garçon ou fille en âge de scolarité: 5 à 15 ans).
	Enfant en bas âge.

¹ Les lecteurs de l'«Habitation» trouveront ces conclusions à la fin du 2^e cahier (décembre 1960).